



Objet : Ce document rappelle les conditions de transmission des biopsies dans le cadre d'une suspicion de lymphome ou d'hémopathie. Ce document précise également les modalités de répartition des prélèvements entre le laboratoire d'Anatomopathologie et le laboratoire de Biologie médicale.

Il s'agit uniquement d'un document complémentaire qui ne se substitue pas au bon de demande (bon expédition ou d'hématologie) qui doit être systématiquement joint au prélèvement.

IMPORTANT :

- 1- RDV Préalable impératif avec le labo du CH Saint-Malo au 6138.
- 2- Cytométrie non réalisable si le prélèvement arrive après 10h00 le vendredi ou la veille d'un jour férié.

Etiquette PATIENT

Etiquette SERVICE

Prescripteur, préleveur (Chirurgien/radiologue), date et heure de prélèvement à renseigner sur le bon de demande.

Renseignements clinico-biologiques :

Nature du prélèvement : ☐ Exérèse ganglionnaire ☐ Biopsie à l'aiguille ☐ Autre :

Localisation :

- Si Exérèse ganglionnaire : couper le ganglion en 2 parties (1 pour l'anapath et 1 pour le labo GHT du site de Saint malo)
- Si Biopsie ganglionnaire à l'aiguille : 2 carottes biopsiques pour anapath et 3 carottes pour le laboratoire-site de saint Malo

Pour le laboratoire d'ANATOMOPATHOLOGIE
(Formol)

A déposer dans l'enceinte dédiée au BLOC opératoire ou au laboratoire (Accompagné d'un bon de prescription d'examens histologiques (jaune))

Pour le laboratoire (site de St Malo).

Le prélèvement doit être dans une compresse Imbibée de sérum physiologique - BIEN ESSORER +++

Acheminement à température ambiante immédiat dans un pot rouge stérile **étiqueté** et accompagné d'un bon de prescription avec la mention « protocole lymphome »

Ce protocole comprend l'examen cytologique, cytométrique et une conservation cellulaire+/- biologie moléculaire

Pour tout autre examen ; se référer au manuel de prélèvement (site intranet) et compléter